



Ecole La Villeneuve
6 rue de la Villeneuve
78 970 Mézières sur Seine

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ECOLE du lundi 13 février 2023

Personnes présentes

enseignants: Mmes Cambon, Chavigny, Thelliez, Rigaldo, Vintenon, MM. Hénin, Cambon, Dauzet
parents d'élèves élus: Mmes Baugé, Granday, Alves, Szukics, Fleury, MM. Queffelec, Ella
service enfance et jeunesse: M. Bernard
services techniques: M. Farez
personnes excusées: Mme Leclercq (inspectrice), M. Fontaine, Mme El Houari

1. Carte scolaire

Pour le moment, aucune mesure de carte scolaire n'est prévue sur notre école.

Les **inscriptions en PS** (enfant né en 2020) ont débuté en mairie **le lundi 16 janvier 2023** (clôture le 10 mars). Il faut inscrire **dès maintenant** les enfants pour avoir des chiffres précis à transmettre à l'IEN de notre circonscription.

Les familles, accompagnées de leur enfant, seront reçues à l'école **le samedi 24 juin à 9h00**. La directrice et une enseignante de PS les accueilleront. Les documents de rentrée concernant la rentrée en septembre leur seront remis. Les familles qui ne pourraient pas être présentes, les recevront début juillet, par mail.

Pour toutes les classes, toutes les informations sur la rentrée ainsi que les documents (liste de fournitures, lien vidéo visite virtuelle école, ...) seront sur la page d'accueil du blog de l'école:

<http://blog.ac-versailles.fr/villeneuvemezieres>

Il n'y a pas d'inscription pour les CP; celle-ci est automatique car il n'y a pas de changement d'établissement.

Pour les élèves déjà inscrits, merci de nous **signaler tout changement** de situation: déménagement en fin d'année, ...

2. Modalités de remplacement des enseignants

L'académie de Versailles manque de remplaçants dès la rentrée de septembre.

Aussi, la gestion des remplacements se fait-elle à flux tendu, aucune anticipation n'est possible sauf lorsqu'un arrêt de travail est prévu à l'avance.

En général, l'école a l'information sur le remplacement de l'enseignant absent, le matin, juste avant l'ouverture des portes.

Jusqu'à récemment, la mairie ne comptait pas les repas aux familles qui gardaient leur enfant chez eux mais les absences non remplacées font désormais partie de notre quotidien. Les repas sont commandés et il ne peut y avoir d'ajustement. La commune ne peut plus assumer ce dysfonctionnement de l'éducation nationale.

Ainsi, alors que vous ne mettez pas votre enfant à l'école pour ne pas surcharger les autres classes et pour nous permettre d'avoir des conditions d'accueil à peu près normales, et nous vous en remercions, vous vous pénalisez sur les temps périscolaires.

Des parents d'élève demandent si cette pénalité pouvait au moins ne pas s'exercer sur le temps de garderie du soir sachant que les goûters prévus sont la plupart du temps des aliments non périssables et peuvent donc être servis sur d'autres goûters.

3. Bilans GS pour une entrée sécurisée au CP

Une évaluation pour « une entrée réussie au CP » a été faite courant novembre-décembre auprès des élèves de GS. Ces évaluations permettent d'accompagner au mieux les élèves dans leur parcours scolaire. Les évaluations, pour les élèves les moins en réussite, ont été transmises au médecin scolaire. Une information aux familles a été faite.

4. Evaluations nationales point d'étape mi-CP 2023

Ces évaluations ont eu lieu la semaine du 16 janvier. Elles permettent également d'accompagner au mieux les élèves dans leur parcours scolaire. Une information aux familles a été faite.

5. RASED

Mme Duigou, maîtresse spécialisée pour le soutien scolaire, est intervenue en seconde période sur la classe de CE1 et de CE2 pour 3 élèves. Elle intervient actuellement sur la classe de CP également pour 3 élèves. Cette intervention se poursuivra sur la période 4.

La prise en charge des élèves a lieu sur le temps scolaire, deux fois par semaine (séances de 45 minutes).

En dernière période, Mme Duigou interviendra auprès des élèves de GS.

6. Médecin scolaire - Infirmière scolaire

Le médecin scolaire intervient sur notre école à notre demande notamment dans le cadre du protocole GS pour une entrée réussie au CP.

L'infirmière termine les visites médicales sur la classe de CP. Après les vacances, elle interviendra sur la classe de CM2 sur le thème de la puberté et sur la classe de CE2 sur le thème du TDAH.

7. Programme pHARe: programme de lutte contre le harcèlement scolaire

Notre école s'inscrit dans le dispositif du programme pHARe. Dans le cadre de ce dispositif, nous avons choisi de faire des interventions plus importantes sur les classes de CP (les plus petits de l'école élémentaire) et de CM2 (qui deviendront les plus petits au collège) avec notamment la création d'affiches.

Cependant, dans toutes les classes, des interventions sont faites; elles s'appuient sur ces affichages, des petites vidéos et sur des débats philosophiques.

Nous avons été destinataires d'un protocole qui a été finalisé courant janvier. Il sera transmis aux familles et affiché dans le panneau d'affichage de l'école.

8. Rencontre et communication avec les parents d'élèves

maternelle

Mme Troiano (service civique) a rejoint, depuis janvier, notre équipe sur l'école maternelle; elle y assure une mission d'ATSEM. Aussi, chaque classe de maternelle peut bénéficier d'un accompagnement.

collège

C'est l'école qui se charge de la première phase d'inscription au collège; celle-ci se fera courant mars.

Toutes les informations seront dans le cahier de liaison de votre enfant.

Un PowerPoint concernant le déroulement de cette inscription a déjà été envoyé à chaque famille courant janvier.

Le collège nous transmettra, plus tard, le dossier de votre enfant que vous remplirez et vous finaliserez son inscription lors d'un RDV que fixera le collège (juin).

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement privé doivent faire eux-mêmes les démarches.

Noël

Nous remercions la mairie pour l'achat des livres que les élèves de maternelle ont eu le plaisir de découvrir au pied de leur sapin de Noël lors du grand goûter, le mardi 13 décembre 2022.

Les classes se sont rendues à la patinoire, inaugurée le vendredi 9 décembre, sur la place de la mairie.

L'organisation était parfaite en terme d'encadrement (parents, APEIV), de matériel (protections, patins) et de transport (rotation des cars toutes les heures sur deux jours).

Après coup, suite au montant de la subvention attribuée pour les sorties (11€ par élève), nous nous demandons s'il ne serait pas préférable de mobiliser le coût du car de ces deux jours sur le budget sorties. Cette animation, certes très ludique, est parfaitement réalisable en dehors du temps scolaire, au niveau de chaque famille.

journée portes ouvertes

La journée « portes ouvertes » où les parents sont reçus individuellement de la PS au CM1 aura lieu les jeudi 22 et/ou vendredi 23 juin. Les inscriptions se feront via le cahier de liaison de votre enfant.

Celle du CM2 a eu lieu le samedi 28 janvier.

spectacle de fin d'année

Dans le cadre de la chorale de l'école, toutes les classes seront en représentation à la salle des fêtes Arc-en-ciel, le vendredi 16 juin de 18h00 à 21h00. Ce spectacle rendra compte du travail effectué tout au long de l'année.

sorties scolaires

Cette année, la mairie a changé les modalités de subvention. Une somme de 11€ par élève est attribuée pour les sorties scolaires à tous les élèves de la commune. Cela nous obligera à limiter les sorties à l'extérieur et à privilégier les interventions sur l'école.

- classe poney

La mairie n'a pas souhaité verser une subvention spéciale, en dehors des 11€ par élève, pour la classe poney des CP et des CM2 qui se rendront à Arquian du 27 au 31 mars 2023.

Cette classe, d'un coût total de 16 590 €, a été financée à hauteur de 484 € par la mairie, de 800 € par l'APEIV, de 2 000 € par des dons d'entreprises, de 1 155€ par le marché de Noël, de 966 € par la coopérative scolaire (moitié du séjour pour le deuxième enfant d'une même famille). Le reste est à la charge des familles.

Le coût de revient pour un enfant est de 277 € et de 138 € pour le deuxième.

Les contraintes d'organisation d'une classe de découverte sont très fortes; il ne pourra pas être envisagé d'autres séjours sans un coup de pouce de la mairie.

- ravivage de la flamme à l'arc de Triomphe, à Paris pour les CM2, le vendredi 10 mars de 16h30 à 19h30

Cette sortie, à laquelle participent des élus, est entièrement financée par la mairie.

- parcours enquête à France miniature pour les CM1, le jeudi 13 avril

- visite à la ferme pédagogique de l'île l'Aumône le mardi matin 16 mai pour tous les élèves de PS. Une conteuse, Michèle Walter, viendra à nouveau les enchanter le mardi 30 mai

- viendront à l'école, pour tous les élèves de GS, l'OPIE, le mardi 16 mai, et le musée en herbe, le mardi 30 mai

- visite guidée à l'espace Rambouillet qui a fait peau neuve et qui rouvre ses portes en mars, pour les CE1 et les CE2, le mardi 30 mai.

- MS, à venir ... en attente de devis

9. Actions APEIV

L'APEIV nous accompagne tout au long de l'année au travers de diverses actions allant de la kermesse, à l'encadrement (patinoire), en passant par des moments conviviaux (Halloween, goûter de Noël, Carnaval), ...

D'autres actions sont prévues sur lesquelles une communication a été faite ou sera faite ultérieurement:

A QUI S / festival du livre (12/03/23) / boum des CM2 en fin d'année, ...

10. Services périscolaires: cantine, garderie, étude

cantine:

Les parents d'élèves demandent si une semaine des parents à la cantine pourrait être reprogrammée (arrêt avec le COVID) et si les menus de la cantine pourraient être affichés au niveau du portail. Pour ce dernier point, une petite intervention des services techniques est nécessaire mais cela sera fait rapidement.

Des remontées ont été faites sur la quantité de nourriture qui serait insuffisante pour les plus grands.

Pour les élèves d'élémentaire mangeant au premier service, il semblerait que les plats s'enchaînent trop vite et qu'ils n'ont pas le temps de manger. M. Bernard en discutera avec son équipe car souvent les élèves sortent en avance. Un ajustement doit pouvoir avoir lieu.

périscolaire:

Le bonhomme Carnaval, que vous avez pu apprécier samedi 11 février, a été fait en grande partie par les enfants du centre de loisirs, tous âges confondus.

Bons vacafs: le dossier est rempli, la demande prête à partir, mais les agréments ne sont pas encore ouverts. La délibération du conseil des élus est prévue le 1^{er} juin.

Attention, ces bons ne seront valables que pour l'extrascolaire (les vacances); les mercredis et le périscolaire (cantine, garderie du matin ou du soir) ne sont pas concernés.

11. Date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à 18h00.